



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 décembre 2025 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : **27 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Antoine COELHO ; Dany JAMMES

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés : Pouvoir de M. François GUILLAMET à M. Alain CAUNEGRE

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2025_088

Intégration des travaux en régie : budget principal

Monsieur le Vice-Président Alain PERRET informe les membres du Comité syndical que des travaux ont été faits en régie par le service des entretiens généraux au cours de l'exercice 2025.

Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par le syndicat qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures.



Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés en interne qui viennent accroître le patrimoine du SITCOM.

Monsieur le Vice-Président donne lecture de la liste des travaux réalisés en régie, présentée ci-après, pour un montant total de **42 543.20 €**.

Chantier	Description	Main d'œuvre	Pièces	Services	Total
Déchetterie Tyrosse	Déplacement de loges	2010.25 €	4590.70 €	572 €	7172.95 €
Déchetterie Vieux-Boucau	Montages de loges	374.75 €	8441.60 €	€	8816.35€
Déchetteries (15)	Peinture Maritimes	2838 €	6472.62 €	€	10310.62€
Déchetterie Peyrehorade	Pose maritime + bâche incendie	1419 €	2070.96 €	486.69 €	3976.65€
Hastingues	Agrandissement Point collecte	2128.50 €	934.68 €	631.62 €	3694.80€
Seignosse	Rajout dalles point de collecte	2128.50 €	5469.95 €	973.38 €	8571.83€
Total					42 543.20 €

Ces travaux ont contribué à la valorisation du patrimoine du Syndicat. Il convient donc de basculer leur charge financière de la section de fonctionnement à la section d'investissement par opérations d'ordre.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les travaux réalisés en régie pour l'exercice 2025 s'élèvent à 42 543.20 €
- **PRECISE** que les dépenses engagées à la section de fonctionnement feront l'objet d'un transfert en section d'investissement par :
 - o Une recette au 042 « opération d'ordre de transfert entre sections », à l'article 722
 - o Une dépense au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » à l'article 2135

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Mareme, le 3 décembre 2025

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

